



PARIS, le 11 juillet 2016

- Madame la Secrétaire générale du Ministère de l'Environnement
- Monsieur le Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Nos réf : ZN/JH/16179

Madame la Secrétaire générale,
Monsieur le Directeur général,

Suite au Comité de suivi du 6 juillet dernier, nous réitérons nos demandes et revendications sur différents sujets liés à l'AFB.

- Concernant le périmètre de l'AFB : nous vous avons demandé un écrit sur l'absence de transferts d'agents des DREAL/DDT(M) vers l'AFB et réciproquement. Votre refus de formaliser vos propos entretient l'incertitude pour les agents. Par ailleurs, nous vous avons relayé la motion des agents du Service du Patrimoine Naturel du MNHN. A ce jour, les agents sont pris en otage par l'incapacité d'organisation entre le ministère et le Museum. Nous vous rappelons que vous avez refusé dans le document cadre sur les garanties aux personnels, l'inscription des agents du SPN. Les personnels se retrouvent de fait avec un potentiel transfert dans une unité à la nature juridique indéfinie et sans aucune garantie.
- Au niveau du siège de l'AFB : les ministres n'annoncent toujours pas un siège et se contentent d'une vague note remise en fin de réunion. Il est irresponsable de ne pas annoncer clairement aux agents un siège et la localisation à court terme et à moyen terme des services. Nous saurons interpeller publiquement la Ministre sur ce sujet.
- Sur la sortie de la précarité des personnels concernés par le quasi-statut : pour mémoire l'année dernière, les représentants de la DEB s'étaient engagés à établir la liste des CDD. Puis lors du précédent comité de suivi, la DRH du Ministère avait acté un balayage avec les organisations syndicales de toutes les situations individuelles pour évaluer au cas par cas les possibilités de CDIisation. Lors de ce dernier Comité de suivi, votre administration a refusé de transmettre cette liste nominative. Pourtant, lors de la première vague de déprécarisation Sauvadet, nous avons reçu la liste des agents éligibles, ce qui avait permis d'identifier en amont les manques dans le recensement. Nous vous demandons de nous transmettre la liste nominative des agents en CDD afin que nous puissions avoir une analyse contradictoire.
- Pour les détachements sur contrats : vous n'avez jamais répondu à nos courriers sur le sujet. Il est inacceptable d'utiliser ces agents comme des variables d'ajustements d'effectifs et d'entretenir ainsi la précarité. La majorité des agents en détachements sur contrats ne sont pas des directeurs et n'ont donc pas la possibilité de retrouver facilement des affectations lorsque le détachement n'est pas renouvelé.

- Sur le décret AFB : nous avons reçu le projet de décret le 28 juin au soir pour une réunion le 6 juillet. Nous vous ferons donc part de nos amendements pour le CTM qui devra examiner le projet de décret en nous accordant le temps nécessaire de l'analyse. Toutefois, dès à présent, nous constatons que vous avez pris des dispositions structurantes sur des unités communes AFB/ONCFS dans la lignée du courrier du 16 juin aux Directeurs généraux. Nous notons par ailleurs que ce courrier ne nous avait pas été transmis. Cette mutualisation a été décidée de façon autoritaire par la Ministre lors d'une conférence de presse tout comme la création de l'AFB avait été décidée de façon tout aussi autoritaire lors de la conférence environnementale de 2012. Aujourd'hui l'autoritarisme se poursuit car vous fixez au niveau réglementaire les modalités de mutualisation (double ligne hiérarchique pour le niveau départemental par exemple...). Nous vous demandons de sursoir à ces dispositions et d'entamer une véritable concertation.
- Consultation des Comités Techniques des Etablissements : le projet de loi sur l'AFB avait fait l'objet d'une consultation formelle des CT des établissements intégrés ainsi que du CTM. Pour le projet de décret, vous refusez la consultation formelle des CT. Nous prenons acte de votre décision de ne pas entendre l'expression de l'ensemble des instances concernées par l'AFB.
- Le processus de prépositionnement : ce processus a fait l'objet d'une instruction signée par vous. Force est de constater que la préfiguration de l'AFB ne respecte pas cette instruction et le fait savoir. Il n'y a pas de fiches de postes transmises mais des fiches de pré-positionnement. Il a même été écrit que le contenu de la fiche pourrait évoluer jusqu'au 1^{er} janvier 2017 et que ces fiches n'avaient aucune valeur. Nous vous demandons d'intervenir auprès de la préfiguration pour faire respecter les termes de vos instructions. Dans le cas contraire, nous prendrons acte de votre démission de la conduite de cette restructuration. Par ailleurs, toutes les informations données aux agents des SD sur leurs postes dans l'AFB sont de façon factuelle fausses puisque la mutualisation n'est pas intégrée alors qu'elle a été imposée pour 2017.
- Concernant les ARB, pour la FEETS-FO l'idéologie d'une organisation à la carte selon des formes juridiques inconnues mais forcément variables et pour des missions différentes selon les régions n'est pas compatible avec un service public de l'Environnement Républicain. Cela générera des inégalités selon les territoires et une précarisation des personnels... Nous vous demandons à nouveau de mettre en place un cadrage national.
- Enfin, nous attendons toujours une concertation à votre niveau sur la gestion future des personnels, notamment au niveau des recrutements et de la mobilité, afin d'éviter de générer à nouveau autant de précarité que dans les établissements existants.

Veillez recevoir, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Jean HÉDOU